
COMMUNE DE CONQUES-SUR-ORBIEL – 11600

COMpte RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 5 Février 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq Février à Dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-François JUSTE, Maire de la Commune,

DATE DE CONVOCATION : 30 Janvier 2026

PRESENTS : MM. JUSTE - CAVERIVIERE – SAURY – CHANTAGREL - CAMPACI - MARTINEZ - Mmes NY – LLORIS - SARDA-GROS – TORMO - CRESPOLINI – CAMMAL

ABSENTS EXCUSES REPRESENTEES : Mme GAUDAN par Mme NY – Mme HAFEJI par Mme CRESPOLINI – M. RUIZ par M. JUSTE

ABSENTS EXCUSES : PARRA – SAINT-DIZIER

ABSENTS : Mme BISCANS – M. MANIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur CAMPACI

Les membres du Conseil municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte

Monsieur le Maire indique qu'une demande a été faite par 7 conseillers municipaux pour l'ajout d'un nouveau point à l'ordre du jour du conseil municipal : transmission des documents de l'enquête administrative menée suite à l'incident du 4 Décembre 2025.

Monsieur le Maire souligne que la demande a été tardivement : seulement 24 H avant la date du conseil.

Par ailleurs, il indique que ce point ne peut être ajouté à l'ordre du jour pour les raisons suivantes : le conseil municipal n'est pas compétent s'agissant des décisions individuelles prises à l'encontre des agents communaux. Il s'agit d'une compétence exclusive du maire

Par ailleurs, il indique, que malgré le fait qu'il n'a pas d'obligation d'en faire état au conseil municipal, il avait prévu d'en parler hors conseil municipal

- 1- Emplacement réservé n° 6 inscrit dans le plan local d'urbanisme – Droit de délaissement et suppression

Ce point est approuvé à l'unanimité – il est précisé que Mme SARDA-GROS ne prend pas part au vote

- 2- Attribution d'un logement communal

- 3- Remboursement de caution

- 4- Modification du tableau des effectifs

Ces points sont approuvés à l'unanimité

- 5- Autorisation engagement, liquidation et mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget de la commune

Ce point est approuvé par 14 voix pour et 1 abstention

- 6- Attribution subvention au CCAS

Ce point est approuvé à l'unanimité

